VILLE DE SAINT-FÉLICIEN

Mémoire

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Projet d'implantation d'un lieu d'enfouissement technique à Hébertville-Station

Déposé par

Ville de Saint-Félicien

Le 22 mai 2013

Dans le cadre de la Commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) relative au projet d'aménagement d'un lieu d'enfouissement technique à Hébertville-Station déposé par la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR), la Ville de Saint-Félicien souhaite intervenir afin d'exposer son orientation face au projet mentionné.

La Ville de Saint-Félicien, membre de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean depuis la création de celle-ci en 2008, est favorable au projet d'aménagement d'un lieu d'enfouissement technique à Hébertville-Station, et ce, pour les motifs ci-après exposés.

Méticuleusement et rigoureusement étudié et analysé tant par la direction de la Régie que par les différents experts mandatés, le choix du lieu d'enfouissement technique s'est justifié par sa situation géographique qui entraînera des économies substantielles en termes de transport de même qu'une réduction non négligeable des gaz à effet de serre en raison de sa proximité avec le centre de masse.

Ces considérants ne peuvent laisser indifférente et insensible la Ville de Saint-Félicien qui, par sa vision d'Agenda 21, élaborée autour de huit (8) orientations stratégiques couvrant les réalités sociale, économique et politique locale, adhère au concept de développement durable et le place en tête de liste de ses priorités et préoccupations.

Le présent projet d'aménagement d'un lieu d'enfouissement technique s'inscrit dans la philosophie du bien commun prônée par la RMR et répond à la démarche de concertation régionale entreprise depuis plusieurs années (pensons à la Véloroute des bleuets), permettant à la population de bénéficier de nombreux services de qualité à un coût raisonnable.

En sus, la pérennité de l'infrastructure et des équipements assurée par la démarche milite en faveur de l'approbation du projet au même titre que la recherche de bénéfices axés davantage sur l'environnement.

Par ce projet, la RMR s'assure de maîtriser et de maximiser ses investissements et de fournir aux citoyens un service d'élimination de matières résiduelles le plus

optimal possible et du même coup, elle se soustrait aux incertitudes liées au marché privé.

Finalement, dans un souci de développement de projets communautaires et de partenariats, la RMR, véritable précurseur en matière de création et de promotion d'économie verte, s'applique à encourage la dispersion des infrastructures sur l'ensemble du territoire.

Pour tous les motifs ci-dessus énumérés et expliqués, nul doute que le projet d'aménagement d'un lieu d'enfouissement technique sur le territoire public intramunicipal situé dans la municipalité d'Hébertville-Station s'avère être le choix le plus judicieux et justifié à tous les égards pour l'ensemble de la collectivité desservie.

La Ville de Saint-Félicien appuie sans conteste la solution privilégiée par la RMR et le lieu identifié et elle demande au BAPE de voir à recommander ledit projet.